



N° 720
11-09-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

RAPPORT THELOT : *Copie à revoir profondément !*



- ***Se syndiquer et agir dans les établissements***

Santé des enseignants EPS : bilan de l'enquête

UNSS : on attend les programmes et le texte sur les districts

Présentés à l'AG du 14 mai 2004, les nouveaux programmes de l'UNSS sont applicables à partir de cette rentrée. Après les derniers ajustements ils devaient être stabilisés et publiés durant la 2e quinzaine de juin. Des problèmes internes à l'UNSS ont contraint la direction nationale à retarder cette publication, qui sera effective dans la semaine du 6 au 10 septembre. Il est tout à fait regrettable que les AS des collèges et lycées fassent leur rentrée sans connaître le cadre de leur activité. Concernant la note sur les districts, qui devait réaffirmer leur rôle charnière dans le fonctionnement de l'UNSS, et rappeler aux recteurs les besoins en terme d'heures pour les enseignants qui en assurent la coordination, elle n'a pas été signée par le Directeur de la DESCO. Celui-ci venant d'être remplacé, le dossier est au point mort. A partir d'un bilan de la rentrée dans les académies, le SNEP va demander à rencontrer le nouveau Directeur de la DESCO, notamment sur le sport scolaire et les incidences sur son fonctionnement de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Michel FOUQUET

Compte rendu de la CAPN du 29 et 30 juin 2004

Le pourcentage de 15% du volume du corps étant atteint, nous ne pouvions compter que sur la rotation des emplois libérés par les départs à la retraite. La barre est une barre commune à toutes les disciplines sur le principe, mais sa valeur varie car les écarts de notation pédagogique sont énormes entre les disciplines. C'est à cette condition qu'il sera possible de conserver la fluidité de la Hors Classe des agrégés pour tous. L'EPS a obtenu 61 nominations réparties sur 2 listes :

- **Second degré** : 46 nommés (43 au barème + 3 hors barème) avec une barre de 127.50 points (correspondant à 4 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, accès concours et note pédagogique moyenne).
- **Enseignement supérieur** : 15 nommés (tous au barème) avec une barre de 167 points (correspondant à 4 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, accès concours, note 99).

Martine SOREAU

JOURNEE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

Soutenue par l'Internationale de l'éducation et par l'UNESCO
5 OCTOBRE 2004

Des enseignants de qualité pour une éducation de qualité

Objectif : recrutement et maintien d'enseignants de qualité
Renseignements complémentaires sur : www.ei-ie.org

PUBLICITE

IV^{èmes} RENCONTRES de l'EPS

Organisées par la Régionale AEEPS de MONTPELLIER
Sous le patronage de Mr le Recteur d'Académie

Du 24 au 27 octobre 2004 à MONTPELLIER

Un défi pour l'EPS :

Rendre enfin compréhensibles ses rapports avec " le Sport "

Renseignements : Guy HAYE 04 67 54 45 39 guy.haye@wanadoo.fr
Maurice PORTES 04 67 48 74 12 m.portes@libertysurf.fr

Et pendant ce temps là

• Reculs

J.P. Raffarin a cet été opéré deux reculs significatifs suite aux protestations liées à deux annonces gouvernementales. Il a renoncé à son projet d'amnistie fiscale en cas de retour de capitaux illégalement expatriés et renoncé également à l'étalement sur plusieurs années de l'augmentation prévue du SMIC.

• Services publics menacés

Les syndicats de la SNCF dénoncent la volonté de la direction de " réduire à 30% d'ici 2010 le nombre de transactions effectuées aux guichets ". Ce sont des centaines d'emplois qui sont menacés.

Des milliers de petits bureaux de poste pourraient être fermés dans les années à venir. Et le ministre d'expliquer qu'un point poste dans une épicerie ou un bistrot du village, c'est bien mieux qu'un bureau de poste !

• France Télécom : privatisation définitive

N. Sarkozy a annoncé la mise sur le marché de 9,6 à 12,1% de son capital. Cette opération ramène la part détenue par l'Etat sous la barre des 50%. C'est par la presse, qu'en toute démocratie, les syndicats de l'entreprise ont appris la décision, qu'ils condamnent tous. La direction entend procéder à 14 500 suppressions d'emplois dans le groupe, dont 8 800 en France.

• Echec aux licenciements

Un des rares points positifs de la loi Fillon de mai 2004, c'est qu'un syndicat majoritaire dans une entreprise peut s'opposer à un accord. En utilisant ce droit, la CGT a mis en échec, début août, un projet de suppression de 1047 postes chez Nestlé Waters (projet qui était soutenu par la CFDT et la CGC).

• Contradictions

Alors que le chômage continue d'augmenter, que le patronat fait planer la menace des délocalisations pour remettre en cause les 35h, les grandes entreprises françaises engrangent les profits, pour le plus grand bien, non pas des salariés, mais des actionnaires ! Au premier semestre 2004, Axa : +621%, EADS : +119%, Michelin : +102,4%, St Microelectronics : +41,5%, BNP Paribas : +40%, Renault : +31%, etc.

• Nouveaux cadeaux aux entreprises

Le premier ministre a décidé de supprimer la surtaxe de 3% sur l'impôt sur les sociétés et décidé de prolonger le dégrèvement de taxe professionnelle sur les investissements

• Proche Orient

1500 palestiniens, emprisonnés en Israël, ont engagé une grève de la faim pour protester contre leurs conditions d'incarcération. Celles-ci sont régulièrement dénoncées par les organisations de défense des droits de l'homme qui évoquent également les mauvais traitements et la pratique régulière de la torture. " Ils peuvent faire grève un jour, un mois, jusqu'à ce que mort s'ensuive, ce sera comme si rien ne s'était passé nous ne sommes pas prêt au moindre compromis avec eux " a déclaré le ministre israélien de la Sécurité.

En même temps, A. Sharon a annoncé la construction de plus de 1000 logements dans les colonies de Cisjordanie !

• Allemagne

Des dizaines de milliers de personnes manifestent, depuis des semaines, chaque lundi, contre les projets du gouvernement Schröder de réforme du système social. La réforme du marché du travail prévoit par exemple une réduction notable du montant et de la durée des indemnités pour les chômeurs.

Mobiliser
Agir
Se Syndiquer
Débattre

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps là. p. 2
- Edito p. 3
- Rapport Thélot p. 4-5
- CDN p. 6
- Circulaire : natation - risques particuliers p. 7
- Des salles de "classe" pour l'EPS p. 7
- Enquête : vous et votre santé p. 8-9
- Certification LP p. 9
- Pouvoir d'achat p. 10
- J.O. p. 10
- B.O. p. 10
- Syndicalisation p. 11

Ce bulletin contient un encart spécial congrès numéroté de I à XXIV

Edito

Pour une vraie priorité à l'éducation

Les éléments connus du rapport provisoire de la commission Thélot montrent le fossé qui les sépare de nos propositions. Cette judicieuse fuite d'un rapport confidentiel permet de tester les réactions des uns et des autres. Entre les précipitations médiatiques centrées injustement sur le seul voile islamique et ce pré rapport, tout concourt à éviter les questions concrètes de cette rentrée et du budget 2005. Nos premières informations montrent que le soi-disant surnombre de 1000 enseignants d'EPS s'est magiquement dégonflé à cette rentrée ! N'allez pas croire que ces collègues demeurent chez eux en attendant la retraite. Ils ont tous été nommés et déjà chacun constate, y compris des recteurs, que le nombre de TZR sera probablement insuffisant pour faire face aux besoins de remplacements. En même temps, le nombre d'heures supplémentaires est en augmentation ; choisies ou imposées, elles contribuent à construire les bluffs sur les surnombres. Les collègues doivent réfléchir à cette situation qui conduit à restreindre les postes mis aux concours de recrutement. Pour 2005 nous devons nous fixer l'objectif de revenir aux volumes de recrutement de 2003 ; cela ne se fera pas sans votre concours. Refusez activement les heures sup et exigez des postes dans votre établissement !

Lorsque ce gouvernement, Président de la République en tête, entonne l'hymne de la priorité à l'éducation, c'est qu'il sait pertinemment que l'opinion publique n'attend rien d'autre sur cette question. Elle veut de l'éducation pour ses jeunes. Mais les décisions prises sur le budget et le pilotage des structures ne vont pas dans ce sens. Ce gouvernement a déjà supprimé 17000 postes de personnels dans le second degré, volume sans rapport avec la baisse des effectifs, mais qui traduit bien sa volonté de rogner sur ce service public en limitant ses capacités d'intervention et en faisant supporter aux personnels en place des conditions de travail qui se dégradent. C'est tout cela qu'il faut contester dès maintenant. Nous devons en informer les parents, les médias et participer aux actions qui sont décidées localement notamment pour ce 8 septembre. Nous ne devons pas laisser s'installer l'illusion que cette rentrée se passe bien sous prétexte qu'il y a un enseignant face à chaque élève. Ce minimum-là ne fait pas la qualité de l'enseignement que nous défendons. A cette rentrée, il faut que nos analyses et nos propositions occupent tout l'espace public ! Atteignons-nous à cette tâche avec toute la détermination nécessaire.



Jean Lafontan
Secrétaire Général
3 septembre 2004

1) Alors que les SNEP, SNES, SNUJEP et SNUIPP ont fait part d'appréciations très critiques, le Secrétaire Général de l'UNSA Education a déclaré à l'agence AEF : " La critique des pré-propositions du rapport Thélot se fera sans nous ".

Rapport Thélot : copie à revoir profondément

Fin août, des médias ont rendu publics certains éléments d'un rapport d'étape de la commission Thélot, qui fait des propositions pour l'évolution du système éducatif. On peut d'ailleurs s'interroger sur les raisons de ces fuites médiatiques alors que les organisations syndicales représentatives n'ont pas, elles, été officiellement destinataires de ce document ! Nous avons, depuis, réussi à nous le procurer (consultable sur le site du SNEP).



Premier constat : les rapports et propositions se suivent et se ressemblent (Pair, Fauroux, Allègre). Comme les autres, ce rapport utilise de réelles questions comme celle de l'accès du plus grand nombre à la réussite, celle de la culture commune, celle des établissements difficiles, etc., non pas pour y apporter des réponses allant dans le sens de nos revendications mais pour formuler des propositions marquées par les conceptions libérales de l'éducation, dans un contexte, qui plus est, où l'économie de moyens est devenue la règle.

Second constat : l'important décalage entre ce rapport émanant de la commission Thélot et bon nombre des conclusions du grand débat sur l'école contenues dans "le miroir" publié par la même commission, qui reprenaient certaines des propositions portées par la FSU.

Pour l'organisation du système éducatif, les propositions faites sont marquées par la conception managériale issue du monde de l'entreprise :

- renforcement de l'autonomie des établissements qui devraient formuler un projet donnant lieu à un contrat sur trois ans, avec moyens à la clef et évaluation. " *Accroissement de la marge de manœuvre financière et pédagogique des établissements* " ;
- pouvoir accru des chefs d'établissements qui évalueraient les enseignants avec l'inspecteur pédagogique, qui pourraient donner leur avis sur la nomination de certains personnels, voire dans les établissements difficiles, s'opposer à certaines mutations pour garantir la stabilité des équipes, etc. ;
- multiplication des échelons intermédiaires dans les établissements, les départements et académies (nouvelle " *unité territoriale* " entre les IA et les bassins de formation maintenus, " *équipe d'évaluation du contrat de l'établissement* ", " *directeur des études* ", " *directeur technique* ", " *directeur de la vie éducative* ", " *conseil de la communauté éducative* " - en plus du CA -, etc.). Au nom de la liberté et de l'autonomie, on renforce en fait les contrôles et les hiérarchies quand il faudrait libérer les initiatives et faire confiance aux personnels ;
- remplacements effectués dans l'établissement par les personnels eux-mêmes ;
- formation continue rendue obligatoire mais en dehors du temps d'enseignement et avec retombées sur la carrière ;
- enseignants appelés à " *travailler autrement* " : élégante formule pour allourdir leurs charges de travail et leur service (cf ci-après) et modifier profondément leur rôle.

Une évolution importante du métier avec un service alourdi

Le rapport valorise sans cesse ce qui dans le métier est lié au vivre ensemble et tout ce qui est périphérique à l'acte d'enseignement (il minimise de fait l'importance de l'appropriation des savoirs, de l'accès à la culture en n'en parlant pratiquement pas). Un des sous titres est " *garantir les conditions de l'acte pédagogique, éduquer à vivre ensemble* " ce qui sous entend que l'éducation à vivre ensemble serait une condition préalable de l'apprentissage et pas un objectif certes fondamental mais intimement lié aux apprentissages, poursuivi dans et par l'accès aux savoirs et aux compétences.

Il propose en conséquence une évolution importante des missions des enseignants : au-delà de

l'enseignement proprement dit, il insiste sur les tâches diverses qu'il multiplie telles que " *diverses formes d'accompagnement des élèves (soutien, études encadrées, évaluation...), temps consacré à la participation aux divers conseils, au travail en équipe de cycle et/ou disciplinaire, à la coordination de la personnalisation des apprentissages, à l'orientation, aux relations avec les familles, à la formation, au remplacement* ", etc. " *Aussi la Commission propose-t-elle que le cadre national de la définition du service d'un professeur de lycée et collège soit redéfini et qu'à côté du service actuel (souligné par nous, ndr), les missions relevées ci-dessus soient réglementairement inscrites et rémunérées. Cette proposition devrait se traduire par un allongement du temps de présence des enseignants du second degré dans les établissements, de quatre à huit heures par semaine, par exemple. La définition précise de la distribution de ce temps de travail complémentaire s'inscrirait dans le contexte du contrat d'établissement, elle varierait en fonction des besoins des élèves et des compétences des enseignants* ". Est-il besoin de longs commentaires ? Les enseignants montrent



chaque jour leur implication dans les établissements. C'est le cas de ceux d'EPS par leur engagement dans le sport scolaire et dans des tâches diverses ; pour autant, le SNEP ne saurait tolérer un nouvel alourdissement des services des enseignants avec 1/3 de présence en plus, obligatoire, dans les établissements. Cela alors qu'ils n'ont bénéficié d'aucune réduction du temps de travail et que les enseignants d'EPS ont déjà un

service hebdomadaire supérieur à celui de leurs collègues du second degré. Cette proposition est une véritable provocation après les décisions visant à retarder les départs en retraite et alors que dans le même temps, la réduction des recrutements développe le chômage des étudiants qualifiés.

Certes, la commission estime que ce travail supplémentaire devrait être rémunéré, mais on peut douter de l'accord de Bercy et sous quelle forme ? par HSE ? Que deviendraient alors l'ISO ou les indemnités de prof principal ? Notre revendication de longue date est l'intégration de ces tâches dans le service, lui-même abaissé.

Le rapport est d'ailleurs prudent puisqu'il précise que " *cette proposition, parce qu'elle bouleverse les habitudes, devrait être la règle pour les PLC nouvellement recrutés et simplement proposée au choix des autres* ". Ce qui aboutirait à différencier les services selon l'ancienneté des collègues, c'est intolérable !

Le rapport table d'ailleurs à plusieurs reprises sur le profond renouvellement de la profession pour faire passer ses propositions. Les anciens seraient-ils ringards et fainéants ? Rien de tel

n'est dit mais transparaît pourtant ! Heureusement, les jeunes ne sont ni naïfs ni dupes.

L'EPS et d'autres disciplines ne seraient plus fondamentales !

Au-delà de l'organisation du système scolaire, bien des désaccords existent entre la profession et la commission sur les objectifs assignés à celui-ci.

Ainsi le rapport, qui refuse de faire passer à 18 ans l'âge de fin de scolarité obligatoire, remet en cause l'objectif de 80% des jeunes au niveau BAC et un CAP ou BEP au minimum pour les 20% restant. Toutes les études, y compris les recommandations du Haut Comité de l'Évaluation, confortent pourtant la nécessité d'une élévation des qualifications. Le rapport propose un recentrage sur un " *socle de base* " appauvri, ce qui n'est pas à la hauteur des exigences. Il développe une conception utilitariste des contenus d'enseignement, valorisant la préparation de l'avenir professionnel et minimisant l'intérêt de l'accès à la culture. Il accentue la place des entreprises dans la formation et introduit des formes importantes de diversification (avec donc des risques de pré-orientation) dès le collège. Il remet en cause le rôle de la formation initiale au nom de la formation tout au long de la vie.

Le SNEP conteste fondamentalement la distinction entre des disciplines qui seraient dans un " *socle commun de l'indispensable* " (langue française, mathématiques, anglais de communication internationale, technologies de la communication et de l'information, éducation à

la vie en commun) et " *d'autres champs - dont la culture générale, la technologie, le travail manuel, l'EPS, les arts, les langues vivantes, la découverte des métiers* " présentées de fait comme moins fondamentales. Le rapport précise leur articulation : " *un élève doit être en mesure de passer l'essentiel du temps scolaire, s'il le faut, pour acquérir le seul contenu du socle commun. Si la moitié du temps suffit à un autre, celui-ci doit pouvoir aller plus loin selon son talent et consacrer le solde de la durée aux autres enseignements* ". Ce serait donc une entrée à la carte dans les apprentissages, imposée aux élèves selon leur niveau. Cette conception méconnaît profondément l'intérêt d'une formation multidisciplinaire pour l'acquisition des connaissances et compétences indispensables, elle sous-estime l'importance de l'ensemble des contenus

disciplinaires et le fait que la réussite des jeunes en difficulté passe bien souvent par leur valorisation dans des disciplines considérées par la commission Thélot comme secondaires. En priver ou en réduire la part pour les élèves les plus en échec sur les apprentissages estimés fondamentaux serait une erreur grave. Ce sont massivement les élèves des milieux les plus défavorisés qui en seraient les victimes. puisque

les élèves en réussite (massivement ceux des milieux privilégiés), auront droit à la totalité des activités et des horaires, ceux en difficulté (massivement ceux des milieux populaires) n'auront droit qu'à une école au rabais !

Le SNEP a mis en évidence, depuis plusieurs années, comment l'EPS peut représenter une voie particulière de réussite, et chacun s'accorde à lui reconnaître un rôle fondamental pour la santé et la formation à la citoyenneté des jeunes. C'est pourquoi le SNEP revendique une



augmentation des horaires EPS et rappelle qu'il avait obtenu, en 1993, la création d'un poste d'EPS supplémentaire dans chaque établissement " *sensible* ". Notons d'ailleurs que contrairement avec l'affaiblissement de l'EPS dans le cursus obligatoire, la commission demande une augmentation des classes sportives (ainsi qu'artistiques et européennes) dans les établissements difficiles, comme moyen de valorisation de ceux-ci. Par contre le sport scolaire est totalement oublié même lorsque le rapport insiste sur l'intérêt de l'engagement des jeunes.

Le SNEP défend une conception bien plus ambitieuse de la culture commune nécessaire aux jeunes du pays, il revendique des moyens et des orientations pour faire de la lutte contre l'échec scolaire une véritable cause nationale. Le SNEP qui a immédiatement réagi par communication et est prêt à rencontrer la commission Thélot pour lui faire état de ses remarques et propositions.

Serge CHABROL

Agir pour une autre politique sociale et éducative

Le CDN du SNEP a procédé à une analyse du contexte politique, social et éducatif de cette rentrée. Ni le désaveu des urnes, ni les actions des salariés n'ont été entendus par le gouvernement qui poursuit sa politique de détricotage des acquis sociaux : après le dossier des retraites, ceux de la protection sociale, de la décentralisation (avec le 49-3), le changement de statut d'EDF, la poursuite de la privatisation de France Télécom, les projets de suppression de milliers de bureaux de poste.

Un chantage aux délocalisations injuste et odieux est utilisé contre les salariés. Le droit de grève, le paritarisme, l'action syndicale elle-même, sont dans la ligne de mire, comme autant d'obstacle à cette politique régressive.

Les enjeux de la rentrée : budget, salaires, projet "Thélot"

Le peu d'informations qui filtrent sur la préparation du budget 2005 fait craindre le pire : Au nom de la soumission aux injonctions budgétaires européennes, abandon de fait de la priorité à l'Éducation, suppression massive de postes d'enseignants et d'administratifs dans le second degré, nouvelle année blanche en terme d'augmentation salariale. Le projet Thélot dévoilé par les médias contient des propositions inacceptables et en rupture par rapport au "Débat sur l'avenir de l'école". (cf. article p 4 et 5). Cela augure très mal de la future loi d'orientation.

Le référendum sur la Constitution Européenne du printemps 2005 devrait être l'occasion d'ouvrir un débat dans le SNEP et la FSU sur la portée et les enjeux de celle-ci et de faire émerger la nécessité d'une véritable Europe sociale prenant en compte les valeurs et propositions dont notre syndicalisme est porteur.

Les Jeux Olympiques (cf article p 10) posent à nouveau la question du sport et de son évolution. Le SNEP doit prendre sa place dans ce débat, notamment au sein des Assises Nationales du Sport.

Agir dès la rentrée

L'action et l'union des forces syndicales sont plus que jamais indispensables. Certains reculs partiels du gouvernement obtenus par les luttes le montrent. L'enjeu est la construction d'une alternative crédible à cette politique libérale. Le SNEP s'y emploie, tant sur les dossiers généraux que sur ceux de l'EPS et du sport scolaire et universitaire.

Les informations sur les conditions de la rentrée 2004 invalident la thèse ministérielle du surplus d'enseignants d'EPS. Elle doivent permettre de traduire localement les exigences du plan de

développement de l'EPS, du sport scolaire et universitaire que le SNEP a soumis au ministre de l'EN. La suppression d'options EPS et autres dispositifs améliorant les conditions d'enseignement des élèves, les refus d'accorder le forfaits UNSS, l'imposition d'HS, les non remplacements de collègues absents, ... doivent être répertoriés, rendus publics et faire l'objet d'une intervention syndicale. Des situations difficiles peuvent toucher certaines équipes EPS suite à la mise en œuvre de la loi sur les signes religieux, à la publication tardive de la circulaire natation et des programmes UNSS. Le SNEP aidera tous les collègues concernés par ces situations.

La rencontre avec les collègues demeure l'axe principal de l'activité du SNEP. Le débat est nécessaire, sur les grands enjeux de société, le budget, la politique éducative, les revendications et les formes de l'action syndicale.

Le SNEP s'est associé le 8 septembre à l'initiative de regroupements devant les rectorats proposée par le SNES et des sections départementales FSU, sur les conditions de la rentrée.

Dans le prolongement du mouvement des STAPS de l'an dernier, le SNEP rencontrera les enseignants, les formateurs et les étudiants STAPS pour établir un rapport de force, pour des créations de postes dans les établissements, contre les HS, pour une amélioration des conditions de service et d'emploi, pour une réévaluation du nombre de postes aux concours 2005 et une publication rapide des chiffres. Le SNEP



appelle les étudiants à signer la pétition pour une augmentation des recrutements proposée par cinq syndicats de la FSU (SNEP, SNES, SNESUP, SNUEP, SNUIPP).

L'unité dans l'action au sein de la FSU et avec les autres fédérations de l'EN doit être une

préoccupation constante des militants du SNEP. Celui-ci, avec les autres syndicats FSU du second degré, poursuivra sa pression pour que les dispositifs dérogatoires au collège soient bien supprimés pour la rentrée 2005, conformément aux engagements pris au CSE et au texte de l'arrêté sur la classe de 3e. Après le report de la présentation du programme de 6^e, le débat doit reprendre pour obtenir une relecture qui représente une avancée pour l'EPS.

Le SNEP et la FSU doivent contribuer à créer des mobilisations unitaires indispensables pour la défense des services publics en associant non seulement les salariés mais aussi les usagers. Le dossier de l'assurance maladie n'est pas clos. Le travail, les débats et l'action menés dans les Comités Locaux de Défense de la Sécurité doivent être poursuivis.

Le SNEP proposera à la FSU de prendre contact avec les organisations syndicales des autres secteurs et services publics, pour mener ensemble une campagne pour la défense du droit de grève et la liberté d'expression.

Suite à la décision du CDN de juin 2004, un groupe de pilotage a été constitué pour travailler sur les contenus et les formes du "Forum de l'Éducation Physique et du Sport", prévu pour novembre 2005. D'ores et déjà, l'idée d'initiatives académiques préparant au forum national est lancée. Le CDNE des 23 et 24 septembre 2004 sera un premier moment de travail collectif sur cette initiative.

Le CDN appelle l'ensemble des militants et syndiqués à se mobiliser également sur la question de la syndicalisation et à engager sans attendre des initiatives spécifiques en direction des enseignants d'EPS et professeurs de sport. Un bilan sera effectué régulièrement.

Les 2 Circulaires sont parues : natation et risques particuliers

Elles seront publiées au BO du 9 septembre, après la rentrée, ce qui entraîne de nombreuses difficultés de mise en œuvre. Les deux textes sont marqués par la volonté de privilégier l'autonomie des établissements (responsabilité du chef d'établissement) dans leur application ; cela risque de mettre en difficulté les collègues. Cependant les interventions et propositions répétées du SNEP ont permis d'apporter un certain nombre d'améliorations dont il faudra se saisir.

La circulaire "Enseignement de la natation"

(n° 2004-139 du 13 juillet 2004)

Dans le second degré, les circulaires d'octobre 1965 sont abrogées.

Le nouveau texte prend en compte les exigences découlant des programmes avec des taux d'encadrement adaptés qui nécessiteront souvent des moyens supplémentaires : heures/postes – HSA – TZR non encore employés...

Ainsi, pour les élèves qui n'ont pas atteint "le niveau d'autonomie de l'école primaire" (parcourir 15 m en eau profonde), il sera nécessaire "de prévoir une organisation (action de soutien), spécifique et limitée dans le temps (groupe de 12 maximum avec un prof), leur permettant d'acquérir ce premier niveau d'autonomie."

Pour les élèves ayant atteint le niveau d'autonomie de l'école primaire mais n'ayant pas encore satisfait au test du "savoir nager" (tel qu'il est défini dans les documents d'accompagnement du programme sixième), un groupe spécifique de 15 élèves maximum sera constitué sous la responsabilité d'un professeur.

Les groupes homogènes d'élèves sachant nager peuvent aller jusqu'à 30 élèves (pour des raisons de sécurité et d'efficacité pédagogique le SNEP proposait 25), à condition que l'espace aquatique disponible ne soit pas inférieur à 7 m²/élève (soit 9 élèves maximum par couloir dans une piscine de 25 m).

Cette nouvelle organisation nécessite de tester préalablement l'ensemble des élèves se retrouvant sur la même "barrette horaire".

Dans la plupart des cas, il sera nécessaire de disposer de trois professeurs pour deux classes ayant natation en même temps, ce qui est positif mais provoquera des difficultés après la rentrée. Enfin la circulaire prévoit la possibilité "pour des raisons matérielles ou de sécurité" de laisser les élèves inaptes dans l'établissement.

À l'école, les taux d'encadrement sont définis, non plus par rapport à un nombre d'élèves, mais par rapport à la notion de classe : trois adultes qualifiés en maternelle – deux adultes en élémentaire.

Cette nouvelle circulaire rappelle en outre un certain nombre d'exigences en terme de vigilance, de sécurité, de conditions matérielles...

Elle sera d'application difficile, parce que tardive mais aussi du fait d'un manque criant de bassins couverts de natation qui seraient nécessaires pour un enseignement de masse et de qualité de natation.

La revendication de piscines supplémentaires à construire pourra s'appuyer sur la déclaration FFN-SNEP du printemps dernier "Savoir nager ? Pouvoir nager !".

La circulaire "Les risques particuliers à l'enseignement de l'EPS" n° 2004-138 du 13 juillet 2004

Ce texte porte sur des recommandations visant à rappeler à l'intention de la communauté éducative

les conditions particulières de l'enseignement de l'EPS qui nécessitent "des contraintes spécifiques d'organisation pour garantir la sécurité des élèves et contribuer à l'éducation, à la sécurité".

Sur la base des informations et des difficultés exprimées par les collègues dans les stages "Sécurité et responsabilité", le SNEP est fortement intervenu afin de faire prendre en compte un certain nombre d'exigences.

Même si le texte n'apporte pas toutes les clarifications que nous souhaitons il est important que les équipes pédagogiques s'appuient sur cette circulaire pour faire évoluer les conditions de sécurité liées à la mise en œuvre de leur enseignement. N'hésitez pas à contacter le SNEP pour toute clarification ou difficulté.

Jean-Paul TOURNAIRE

Des salles de "classe" pour l'EPS

C'est un droit indiscutable pour les élèves et leurs familles. C'est une nécessité absolue pour que les enseignants d'EPS exercent un métier digne de ce nom dans le respect des programmes et horaires officiels. C'est un devoir pour les pouvoirs publics qui sont garants de la qualité du service public d'enseignement obligatoire.

Et pourtant... combien d'entre nous sont confrontés, en cette rentrée, à l'absence, l'insuffisance, la vétusté, l'obsolescence des installations sportives ?

Pour asseoir nos revendications, deux critères essentiels sont à retenir :

1. Avoir autant d'installations que de classes susceptibles de travailler en même temps. Par exemple, un collège de 600 élèves qui doit dispenser 78h d'EPS hebdomadaires (24h aux 6 classes de 6ème et 54h aux 6 classes de 5ème, de 4ème et de 3ème) et est ouvert 32h par semaine (4 jours à 7h et 4h une matinée), aura besoin de :

78h = 2,43 soit 3 unités d'enseignement pour l'EPS.

Cela signifie un espace défini, aménagé, permettant d'enseigner une APSA à une section (classe, groupe), dans le respect des

exigences fonctionnelles de l'EPS, sans être gêné par une autre section EPS.

A ce calcul il faut bien sûr ajouter les créneaux nécessaires aux entraînements et compétitions d'AS pour chaque activité. Faites vos comptes en adaptant les chiffres à votre établissement !

2. Il faut disposer d'installations suffisamment variées pour que tous les groupes d'activités définis dans les programmes collèges et lycées, puissent être abordés au cours des différents cycles de la scolarité. Ce sont les Conseils Généraux (pour les collèges) et Régionaux (pour les lycées) qui doivent prévoir ces installations pour l'EPS (y compris si nécessaire par conventions avec des communes ou groupements de communes propriétaires).

Quant au respect des programmes et horaires officiels c'est le Ministère de l'Éducation Nationale, à tous ses niveaux, qui doit s'en porter garant.

Le SNEP, départemental et académique, est là pour vous aider dans vos démarches. Dès maintenant, contactez-le !

Martine LE FERRAND

BILAN DE L'ENQUETE « vous et votre santé »

Le bilan détaillé de cette enquête réalisée par le « collectif santé » est sur le site du SNEP

Le questionnaire qui avait pour objectif de faire le point sur les rapports entre travail et santé des enseignants d'EPS, diffusé dans le bulletin n°690 du 19 avril 2003 a été retourné au SNEP par 774 collègues dont 427 femmes et 347 hommes.

Les collègues femmes et hommes de plus de 46 ans ont répondu massivement (54,2%).

Ceux de moins de 46 ans (avec plus de réponses pour la tranche d'âge 36/45) à raison de 45,7%.

Les moins de 25 ans se sentent peu concernés.

Les réponses confirment nos craintes et renforcent nos exigences vis-à-vis du ministère sur le développement d'une réelle médecine du travail (avec un suivi médical sérieux) et sur la prise en compte de la spécificité de notre métier, notamment la pénibilité.

Elles nous permettent de mettre en avant l'usure du corps et de rappeler fortement notre revendication sur l'aménagement de fin de carrière. Il est urgent d'augmenter les postes de réadaptation et de créer des postes de reclassement professionnel.

Il ressort que plus de 80% des collègues (femmes et hommes) ressentent des souffrances physiques suite à l'exercice de leur profession. Chez les femmes (60%) comme chez les hommes (48%), les problèmes de dos sont les plus fréquemment cités. Sont également avancés avec force les problèmes articulaires et musculaires (genoux, épaules...), la voix (54% femmes, 48% hommes), l'audition, les problèmes de fatigue nerveuse (stress, tension nerveuse, vigilance...).

Si 71% des collègues (F et H) ne se disent pas gênés par les déplacements vers les installations, 80% pensent que la manipulation de matériels lourds et 59% que le travail fréquent à l'extérieur sont des éléments importants de nuisance. 76% des femmes et 59% des hommes reconnaissent que le bruit a une influence importante sur leur santé.

Endroit du corps les plus touchés	Femmes	Hommes
Dos	59,5%	47,55%
ORL / VOIX	6,32%	2,29%
Articulations	40,51%	43,51%

Plus de 4 heures de cours par jour	Femmes	Hommes
Fatigue nerveuse et physique (stress, tension nerveuse, contrainte...)	17,5%	47,55%
Fatigue et saturation (patience, disponibilité, vigilance, manque d'énergie)	9,5%	2,29%
Douleurs persistantes, permanentes et récupération difficile	7,3%	43,51%

Effet de l'âge sur la santé	Femmes		Hommes	
	162 46-55ans	62 +55ans	127 46-55ans	66 +55ans
Aggravation de toutes sortes de douleurs articulaires musculaires, circulatoires : usure du corps	21,6%	35,5%	19,7%	37,9%
Aggravation de la fatigue physique et nerveuse Irritabilité, énervement, stress, lassitude, récupération	29%	71%	30,7%	56%
Aggravation des problèmes d'audition	5%	1,6%	6,3%	3%
Plus de difficultés à supporter les variations climatiques	0,6%	11,3%	-	3%
Problèmes de santé qui s'aggravent, d'où arrêt de maladie plus fréquents	1,25%	13%	2,4%	4,6%
Difficulté à porter du matériel, l'installer, à faire des trajets fréquents et longs Moins de capacité à faire une nouvelle APS. Difficulté à avoir des élèves de collègues → ne plus être crédible aux yeux des élèves	5%	14,5%	-	-

L'aggravation de toutes ces douleurs physiques, et nerveuses augmentent avec l'âge.

84% des collègues prennent des précautions lors des parades, 51% évitent de manipuler les élèves, mais pas toujours pour des problèmes de santé (20% des hommes refusent par crainte de gestes mal interprétés).

38% ne font aucune démonstration pour des problèmes de santé.

Une forte majorité de collègues a été accidentée lors de la formation initiale (55% F et 64% H), en accident de service (71% F et % 71% H) et en garde souvent des séquelles (62% F et 59% H).

Traumatismes les plus fréquents	Femmes	Hommes
Dos	32,3%	33%
Epaules	8,4%	7,8%
Genoux	20,1%	21,3%
Chevilles	27,6%	21,3%
Ruptures du tendon d'Achille	2,5%	8,6%
Fractures	5,4%	13,5%
Elongations	7,5%	8%

Si peu de collègues rencontrent des difficultés administratives lors du traitement de leur dossier par l'inspection académique, trop peu pensent à faire systématiquement une déclaration d'accident, mais nombreux sont ceux qui consultent immédiatement un médecin.

Un grand nombre de collègues ne connaissent pas le rôle du comité médical, de la commission de réforme (ni le nom des représentants du personnel dans cette instance), et encore moins (85% des collègues) le rôle du médecin de prévention (médecine du travail pour la Fonction publique).

Pour les maladies et accidents non imputables au service, même constat : les congés de maladie ordinaires (CMO) sont assez bien connus, notamment chez les femmes, en revanche les congés de longue maladie (CLM) et longue durée (CLD) sont mal connus, notamment chez les hommes.

10% des collègues disent avoir participé à un stage santé organisé par le SNEP et 75%

souhaiteraient y participer.

Les revendications le plus souvent exprimées dans les réponses :

- Retraite à 55 ans et en particulier pour les femmes,
- En vieillissant, moins d'heures en EPS mais d'autres tâches,
- Allègement du service en fin de carrière,
- Reconnaissance de maladies professionnelles,
- Développer une réelle médecine du travail et de prévention.

Lors du comité central d'hygiène et de sécurité compétent pour l'enseignement scolaire (CCHS ministériel pour le second degré) du 20 novembre 2003, il est signalé que " les enseignants d'EPS font partie des populations les plus exposées et que les accidents de service et les maladies professionnelles affectent plus particulièrement les professeurs d'EPS ".

(BO n°21 du 27 mai 2004)

De même au premier trimestre 2004, les différents groupes de travail Fonction Publique sur la pénibilité, l'incapacité et l'invalidité, l'hygiène et la sécurité, la médecine de prévention n'ont été suivi d'aucune annonce spécifique.

Mais ceux-ci vont nous servir d'appui pour faire entendre avec force nos revendications dès la rentrée 2004.

La maternité et les enseignantes D'EPS

297 collègues femmes ont répondu à cette question :

- 65 ont eu une grossesse,
- 147 ont eu deux grossesses,
- 69 ont eu trois grossesses,
- 12 ont eu quatre grossesses,

Avec les réponses données, nous constatons que les 15 jours de grossesse pathologiques ont été utilisés à raison de :

1 grossesse	60%
1 grossesses	70%
1 grossesses	63%
1 grossesses	48%

Que les arrêts supplémentaires en congé de maladie avant le congé de maternité ont été utilisés à raison de

1 grossesse	60%
1 grossesses	70%
1 grossesses	63%
1 grossesses	48%

Ils sont moins importants pour 3 et 4 grossesses. Le fait de passer de 6 à 8 semaines du congé prénatal à partir de la troisième grossesse peut expliquer en partie cette diminution.

A la vue de ces deux tableaux, il serait intéressant de réfléchir à un allongement du congé prénatal dès la première grossesse.

Les collègues demandent un allongement du congé de maternité, mais elles différencient leurs réponses.

L'allongement, oui, en fonction des conditions de travail, ne doit pas être une obligation mais sur une demande volontaire.

Oui, sur le congé prénatal, sur le congé postnatal suite à une intervention chirurgicale (césarienne...) et en fonction de la fatigue souvent mal perçue après la naissance et pour allaitement.

Sophie DUQUESNE



MARTINIQUE

Dans le bulletin n° 718 (page 10), nous indiquions que « prétextant un "surnombre" de professeurs d'EPS », M^{me} le recteur de l'académie de la Martinique avait « manifesté son intention d'aiguiller les collègues nouvellement nommés dans son académie vers d'autres emplois, notamment ceux de CPE ».

Dans un courrier adressé au SNEP, Mme le recteur regrette la publication d'un « tel article sans avoir pris la précaution de vérifier l'information » qui - selon elle - « est fautive et ne peut avoir été construite que sur la base de rumeurs ». Elle nous précise qu'elle avait informé la délégation académique du SNEP le 7 Juin de la réalité de ses décisions : tous les enseignants d'EPS seront placés sur des postes d'enseignement ou de remplacement dans leur discipline. Elle nous demande d'en faire état.

Il est incontestable que la décision ultime de Mme le recteur correspond à la position défendue par la section académique du SNEP qui avait apprécié les propositions élaborées par l'IA-IPR EPS visant à l'utilisation optimale du potentiel d'enseignants d'EPS dont dispose l'académie de la Martinique.

Nous considérons que cette décision n'a pas ignoré les interventions du SNEP et de plusieurs collègues qui ont écrit à Mme le recteur avant le 7 Juin à ce sujet, sans recevoir de démenti. Et pour cause : à l'occasion d'une audience accordée au SNES et au cours de laquelle le secrétaire académique du SNES a fait connaître l'opposition de son syndicat à l'intention exprimée - devant les CPE de l'académie - le 11 mai par l'IA-IPR Vie Scolaire, de recourir à des professeurs d'EPS pour combler les insuffisances des moyens en personnel dans son secteur de compétences, M^{me} le recteur avait réagi en considérant que « les professeurs d'EPS sont plus proches des élèves et sont donc capables d'assumer les fonctions de CPE ».

Il est - en définitive - positif que les élèves des collèges et lycées de la Martinique puissent bénéficier de la professionnalité des enseignants d'EPS.

Jean FAYEMENDY

VOIE PROFESSIONNELLE

Situation ubuesque pour les examens

Toujours aucune nouvelle du texte sur l'évaluation dans la voie professionnelle qui aurait dû être présenté au Conseil Supérieur de l'Education en mai 2004 pour parution au BO en juin.

Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons toujours pas eu connaissance d'un quelconque projet. Nous savons seulement que depuis plusieurs mois le texte est bloqué au cabinet du Ministre, sans que nous ne connaissions les raisons précises de ce blocage (la co-évaluation poserait problème). Avant application, un tel texte doit être soumis à l'avis du CSE, puis publié au BO. Cette démarche amènerait maintenant les textes à paraître au mieux en octobre ou novembre ! Nous considérons donc que les examens EPS de la voie professionnelle ne sauraient être modifiés en cours d'année. Aussi estimons nous que les nouveaux textes ne pourront s'appliquer qu'en 2005/2006, en espérant qu'ils sortiront avant juin 2005 !!! Nous continuons à demander que la profession soit destinataire du projet, pour que celui-ci puisse être sereinement débattu au cours de l'année scolaire qui débute. Pour cette année donc, les retards imputables au seul ministère aboutiront donc à l'application des nouveaux programmes dans les classes d'examen de LP mais avec des épreuves d'examen datant de 10 ans (Arrêté du 22/11/95 - BO 46 du 14/12/95).

Serge CHABROL

DEGRADATION DU POUVOIR D'ACHAT

Que ce soit dans le privé ou le public la stagnation du pouvoir d'achat est au centre de tous les débats. Le débat a été ravivé avec la remise en cause des 35h. De nombreux salariés ont été soumis à d'odieuses chantages. Travaillez plus, si vous voulez garder votre emploi.

Or que ce soit dans le privé ou dans le public, ce sont bien les salariés qui sont victimes de la politique libérale mise en forme.

La dégradation du pouvoir d'achat s'amplifie encore en 2004, mais pas pour tout le monde. Il est quelque peu indécent de faire paraître les salaires des patrons qui ont augmenté en moyenne de plus de 9 % l'an dernier.

Certains ayant même doublé leur rémunération depuis 2001, quant au patron de l'Oréal, le plus payé en 2001 (4,9 millions d'euros), il a vu son salaire augmenter d'un tiers depuis cette date. Pour les fonctionnaires après une année blanche, les 0,5 % concédés en janvier 2004, ne font qu'entériner une nouvelle perte du pouvoir d'achat. Cette dégradation se poursuit. Déjà sur les premiers 6 mois de l'année, l'INSEE indique que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,4 %. Mais c'est oublier que dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, il est prévu une hausse des cotisations sociales pour les salariés et les retraités.

Pour les retraités, la CSG passe de 6,2 % à 6,6 %, quand aux actifs cela est plus subtil, puisque le ministre augmente de façon hypocrite la CSG pesant sur les salariés en élargissant l'assiette de la CSG de 95 % à 97 % de leurs revenus tout en maintenant le taux à 7,5 %.

Pourrions-nous accepter, qu'à partir du 1er janvier 2005, le salaire net perçu soit inférieur à celui perçu en décembre 2004 ?

Les salaires des fonctionnaires ne sont pas seulement une dépense, c'est de l'argent qui rentre dans la consommation, c'est aussi une source de cotisation, pour les régimes sociaux. C'est surtout un investissement dans les services publics indispensables à la population, à l'économie, à la vie et au développement du pays.

D'autres orientations en matières de finances publiques sont nécessaires.

Il est temps que le gouvernement ouvre enfin le dossier des salaires qu'il n'a fait que repousser jusqu'à maintenant.

Ce sont de véritables négociations salariales qui doivent être ouvertes avant la fin de l'année pour que le pouvoir d'achat des salariés et des retraités soit revalorisé.

Dominique DELIGNY



J.O. et sport : une réflexion à poursuivre.

Les Jeux Olympiques d'Athènes ont une nouvelle fois montré l'importance et le caractère incontournable du fait sportif. Le meilleur y a côtoyé la pire. Côté pire, le dopage bien sûr et les nombreux scandales révélés, le chauvinisme exacerbé, encouragé par les médias, la dictature des sponsors et la "militarisation anti-attentats" des sites olympiques. Le meilleur, ce sont les progrès indéniables dans la lutte contre le dopage, l'intelligence et le comportement majoritairement très positif des athlètes qui savent

mieux que les médias et bien des spectateurs résister à la pression du résultat, relativiser les victoires et les défaites, exprimer simplement leurs bonheurs, leurs déceptions ou leurs peines. Le respect du ou des adversaires pendant et après les épreuves est d'autant plus frappant que l'engagement dans la compétition est maximal.

Le SNEP, dans la suite de son projet culturel et social du congrès de Montargis, doit prendre toute sa part dans l'évaluation qui suivra ces Jeux. La candidature de Paris à l'organisation des JO de 2012 doit être l'occasion, durant l'année qui commence, d'un débat ouvert et pluraliste sur ce que pourraient être des Jeux Olympiques rénovés, mais aussi sur les besoins propres à l'EPS, au sport scolaire et aux différentes formes de pratiques sportives.

31 août Conférence de presse SNES-SNEP

25 journalistes sont venus écouter nos analyses de cette rentrée et nos propositions. Au cœur des préoccupations : Les mauvais coups de l'été, la rentrée, le budget 2005 et les propositions Thélot.

Rentrée sans surprise sur les constats : explosions d'effectifs et d'HS, crise programmée sur les remplacements, conditions de travail dégradées.

Projet de budget 2005. Soigneusement dissimulé à l'opinion publique, le peu que nous connaissons confirme les orientations sur lesquelles se bat ce gouvernement : économiser, économiser, ne jamais entendre les besoins. Les décisions sont alors connues : suppression massive de postes dans le second degré (7000) et sous-création de postes dans le premier degré, coupes massives chez les administratifs.

Le pré rapport Thélot provoque l'électrochoc en proposant rien moins qu'un renversement de la problématique éducative instaurée en France depuis des décennies : l'exigence de l'élévation de la qualification de tous est remplacée par la réussite de chacun selon sa voie ! A croire que la sociologie de l'éducation ne nous a rien appris. Aucun écho des débats, rien qui n'évoque nos multiples propositions.

Des journalistes très préoccupés par les questions du foulard et attentifs aux réactions des personnels à cette rentrée. Premier rendez-vous le 8 septembre.

Bulletin Officiel

Au BO 31 du 2/9/2004, la note de service modifiant celle de 2002 sur le bac EPS.

Attention : pour l'examen ponctuel terminal, les modifications s'appliquent dès cette année. Pour le CCF, la nouvelle liste nationale des épreuves concerne la session 2006.

Au même BO, un poste vacant et un susceptible de l'être à la direction de la FFSU, et une mise à disposition proposée pour un professeur d'EPS auprès de la "Maison des adolescents" (en liaison avec l'hôpital Cochin de Paris).

SIGNAL D'ALERTE ET REponse FORTE !

Le nombre de collègues syndiqués au SNEP en 2003-04 est au final de 10 910 (soit 28% de la profession).

Après trois ans de hausse consécutive l'année 2003-04 marque une baisse de 4% (soit -500 par rapport au final historique de l'an passé qui était de 11 400).

Cette situation est un fait que tous les adhérents que nous sommes doivent connaître. Elle conditionne en effet l'état de santé du SNEP étant donnée que les cotisations sont les seules ressources du syndicat... Cela affaiblit nos capacités d'intervention en limitant notre activité syndicale que nous voudrions au contraire développer. Cela questionne évidemment ! Déception, perte de confiance, résignation, représentations du rôle du syndicat différentes, problèmes financiers, désaccord, oubli... sont des pistes qui renvoient souvent, au bout du compte, à un dialogue insuffisant (nous ferons une proposition à chacun de nous).

Or nous sommes engagés dans un bras de fer de longue durée avec un gouvernement qui taille en

pièce les avancées sociales, réduit l'école, transfère les TOS aux régions et applique une politique d'austérité générale à l'état et à ses personnels (-41% au CAPEPS externe...).

Il donne l'impression d'un autisme sans faille, d'une détermination absolue contre laquelle il n'y a rien à faire.

Certes il a beaucoup de cartes en mains mais son jeu est bien plus serré qu'il n'y paraît. Les luttes menées, au-delà du fait que leurs issues ne sont jamais écrites d'avance, pèsent, l'affaiblissent pour le moins dans l'opinion, l'obligent à quelques recules, insuffisantes certes.

Même si elles n'aboutissent pas comme nous le souhaiterions, elles ne sont pas extérieures aux derniers résultats électoraux qui eux même fragilisent le gouvernement et sa politique.

Il est donc, plus que jamais, nécessaire de continuer d'agir, de continuer à se rassembler, de continuer de se mobiliser, et pour se faire d'avoir un SNEP efficace et présent partout.

Rappelons, sans nostalgie, que les choix de société en matière de protection sociale, de

retraite, de services publics, de statut des fonctionnaires..., dans une France beaucoup moins riche, étaient le fruit d'une période où le mouvement social et le syndicalisme pesaient d'une manière déterminante et où les salariés étaient syndiqués massivement (autour de 50% contre 8% aujourd'hui). On voit bien comment cet effritement progressif a ouvert des boulevards aujourd'hui aux tenants du libéralisme.

Dans ce contexte, trop rapidement brossé, nous vous appelons à résister, à peser à votre tour et de manière déterminante dans le paysage.

Nous vous demandons un premier acte fort : Signaler, dès la rentrée, votre resyndicalisation. Cela signifie pour plusieurs milliers d'entre vous d'accélérer le moment où vous reprenez votre cotisation. Sachant que vous pouvez en différer le paiement (je donne en septembre mes chèques mais ils seront débités aux dates que j'indique), ce changement d'habitude affirme l'existence du SNEP et montre notre détermination commune à résister et à poursuivre les actions. Il est nécessaire !

SE SYNDIQUER, DES LA RENTREE, C'EST PORTER L'IDEE DE RESISTANCE

Communiqué de presse FSU

Manque d'ambition pour l'école

Alors que les jeunes, les familles et les personnels aspirent à une véritable école de la réussite pour tous, les propos du ministre de l'Éducation nationale dans la presse à la veille de la pré-rentrée sont remarquables par leur pauvreté au regard des problèmes posés. Ils signent un manque d'ambition pour l'École et pour les jeunes que manifestaient déjà les choix budgétaires pour 2004. En même temps la confirmation de nouvelles coupes claires au budget 2005 tout comme les premiers éléments du rapport provisoire de la commission Thélot ne font qu'accroître les inquiétudes sur l'avenir.

Le ministre prétend donner des conseils aux enseignants sur leur manière d'enseigner en ignorant la réalité de leurs pratiques. Il affirme vouloir restaurer l'autorité et entérine les coupes claires dans l'encadrement éducatif, la pénurie de personnels administratifs, infirmiers, sociaux, alors que ces personnels sont aujourd'hui en nombre insuffisant dans les écoles, les établissements et les services.

Le ministre passe aussi sous silence la décision unilatérale de transfert de plus de 90 000 TOS avec tous les risques que cela fait courir au système éducatif. Pour la FSU, il est au contraire indispensable aujourd'hui, pour donner à chaque élève et à chaque jeune toutes ses chances de réussite scolaire, de développer le travail en équipe pluri-professionnelle.

La FSU mettra tout en oeuvre dans les semaines à venir pour permettre aux personnels de débattre et peser sur toutes les questions posées aujourd'hui au système éducatif.

Paris, le 1er septembre 2004

Pour se syndiquer :

- Se reporter au bulletin 719
- Aller sur le site du SNEP (www.snepfsu.net)

cliquer sur la rubrique "adhérer", suivre les instructions.

